

**District Haute-Vienne****Siège social :**

4 rue de La Rochefoucauld  
87000 LIMOGES

**Accueil :****Secrétariat :**

Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Messagerie : [district@foot87.fff.fr](mailto:district@foot87.fff.fr)

**Site internet :**

<http://foot87.fff.fr/cg/2408/www/index.shtml>

**Adresse postale :**

BP 1036  
87050 LIMOGES Cedex

**Horaires d'ouverture des****Bureaux :**

Du lundi au Vendredi :  
8H00 à 12H00 - 13H00 à 17H00

## **LE CONSEIL DEPARTEMENTAL A RECOMPENSE LES LAUREATS DU BENEVOLAT EN HAUTE-VIENNE POUR LA SAISON 2018/2019**

**Agenda**

Cette année le Conseil Départemental a récompensé les dirigeants impliqués dans des associations sportives, culturelles et sociales.

Pour le football les lauréats récompensés sont :

- Jeannette POUGET du club de ST GEORGES LES LANDES
- Amélie REIMBAULT du club de FC 2 VALLEES

Les lauréats ont reçu une distinction personnelle et un prix de 300€

Ce prix est accompagné d'une dotation en matériel pour leur association d'une valeur de 600€.

Félicitations à ces serviteurs du football et à tous ces bénévoles.

**Sommaire:**

**Procès-verbaux :** .....p 2 à 7

Féminines – Statut de l' Arbitre

**Partenaires :** .....p 8

Rédactionnel : .....p 9

Engagements Coupe de France

**Bernard QUESSON**



## POLE COMPETITIONS

## COMMISSION FOOTBALL FEMININ

REUNION DU 18 JUIN 2019  
P.V. N. 44

**PRÉSENTS :** MMES MUHLEBACH - MACARIE – MM. GIRAUD - RAMPNOUX - BARRAT - PEYMIRAT –  
DEFAYE – THARAUD – DUPUY

**EXCUSES :** MMES GARESTIER – NOIRE – M. DAURAT

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A. et 188 à 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matchs de Coupe et Challenge ainsi que des 4 dernières journées des championnats (art 30 des règlements de la L.F.N.A.) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

**Rappel : toute correspondance doit s'effectuer via la messagerie officielle ZIMBRA. De plus les demandes de modification d'horaire doivent se faire en accord entre les deux clubs via FOOTCLUBS.**

COMPETITION	VAINQUEUR
<b><u>LIMOUSIN - CHAMPIONNATS</u></b>	
Championnat Interdistrict senior à 11.	LA SOUTERRAINE
Coupe du Limousin à 11	ENT CHAMBERET / TROCHE / VIGEOIS / UZERCHE

### **ENGAGEMENTS SAISON 2019/2020**

- **Championnat seniors à 11 et Coupe du Limousin à 11 :** la date limite d'engagement est fixée au dimanche 15 juillet 2019 **via FOOTCLUBS uniquement.**

**Les clubs sont priés de mentionner les desideratas lors de l'engagement via FOOTCLUBS.**

**(Tout desideratas formulé hors délais ne sera pas pris en compte.)**

\*\*\*\*\*

**Réunion du 18 juin 2019****P.V. N. 45**

**PRÉSENTS** : Mmes Muhlebach - Macarie et Messieurs Giraud - Rampnoux - Barrat - Peymirat - Defaye - Tharaud.- Dupuy

**EXCUSES** : Mmes Garestier - Noire, M. Daurat

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A. et 188 à 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matchs de Coupe et Challenge ainsi que des 4 dernières journées des championnats (art 30 des règlements de la LF.N.A.) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

**Rappel : toute correspondance doit s'effectuer via la messagerie officielle ZIMBRA. De plus les demandes de modification d'horaire doivent se faire en accord entre les deux clubs via FOOTCLUBS.**

**JOURNÉE FOOTBALL FÉMININ DU 15 JUIN 2019**

Plus de 100 jeunes licenciées ont répondu présentes à l'invitation du District de football 87.

Remerciements au club de LIMOGES FC87, à la ville de Limoges pour le prêt des installations, et aux membres de la commission féminine et communication. Merci également à nos partenaires présents, à Mme Theillaumas pour sa présence et à Mme Tharaud, ainsi qu'à Messieurs DUPAYS et PINARDON pour leur stand sur l'arbitrage.

\*\*\*\*\*

**Classement final :**

1. LIMOGES FC
2. AS Eymoutiers
3. Avenir Nord Foot 87
4. Entente Ambazac/Le Palais-sur-Vienne/Châteauponsac/Razès/Magnac-Laval
5. FCC Oradour-sur-Vayres
6. JA Isle
7. AS Aix-sur-Vienne
8. FUN 87

**Frais d'arbitrage :****Challenge départementale U14F-U17F:**

Les clubs suivants seront débités chacun de 32 euros correspondant aux frais d'arbitrage : FUN 87 / ISLE / LFC 87 / F.C.C.O. / ENTENTE AMBAZAC/CHATEAUPONSAC/MAGNAC/LE PALAIS AIXE SUR VIENNE / A.N.F. 87 / EYMOUTIERS / AIXE SUR VIENNE

**Finale Coupe Haute-Vienne à 8 . Challenge Serge Theillaumas :**

Les clubs suivants seront débités chacun de 32 euros correspondant aux frais d'arbitrage : OOCITANE / ST VICTURNIEN.



### **PALMARES SAISON 2018/2019**

COMPETITION	VAINQUEUR
<b><u>HAUTE-VIENNE - CHAMPIONNATS</u></b>	
Championnat District à 8 senior D1	SAINT VICTURNIEN
Championnat District à 8 senior D2	ISLE
<b><u>HAUTE-VIENNE - COUPES</u></b>	
Challenge départemental U14F-U17F	LIMOGES FC 87
Coupe de la Haute-Vienne senior Futsal.	ST VICTURNIEN
Challenge U13 "PITCH"	LIMOGES FC 87

### **ENGAGEMENTS SAISON 2019/2020**

**Championnat seniors à 8 et Coupe Haute-Vienne à 8** : la date limite d'engagement est fixée au dimanche 19 août 2019 **via FOOTCLUBS uniquement**

**Les clubs sont priés de mentionner les desideratas lors de l'engagement via FOOTCLUBS.**

**(Tout desideratas formulé hors délais ne sera pas pris en compte.)**

- **U6F-U9F** : participation aux plateaux, inscription **via FOOTCLUBS obligatoire avant le 15 septembre 2019.**

### **RÉUNION FIN DE SAISON**

La réunion de fin de saison des clubs jeunes féminins a eu lieu le 18 juin 2019 à 18h45.

**CLUBS PRESENTS** : LIMOGES FC / LIMOGES LANDOUGE / ISLE / FOOT SUD87 / F.C.C.O. / SAINT JOUVENT / A.N.F. 87 / AIXE SUR VIENNE / CS FEYTIAT / ST JUST LE MARTEL / FUN 87 / RILHAC RANCON / LE PALAIS SUR VIENNE / VAL DE VIENNE / AMBAZAC / EYMOUTIERS.

- Point sur le nombre de licenciées féminines
- Présentation des nouvelles pratiques féminines par Olivier DESPLAT
- Labels : présentation des clubs proposés
- Coupe du Monde 2019 : présentation de la journée au FIVE
- Centre de perfectionnement
- Questions diverses



## JOURNÉE AU FIVE É 22 JUIN 2019

En partenariat avec le FIVE LIMOGES, la Commission a organisé une journée futsal au FIVE pour l'ensemble des catégories féminines.

Environ 150 licenciées ont répondu présentes à l'invitation du District de football 87.

Toutes les catégories féminines étaient représentées, de U6F à SENIORSF.

Remerciements à notre partenaire LE FIVE LIMOGES, ainsi qu'aux membres de la commission féminine pour leur engagement sur cette journée et tout au long de la saison. Merci également aux parents, éducateurs, et bien sûr aux joueuses!

### La secrétaire de séance :

Aude MUHLEBACH

## POLE REGLEMENTS APPLICATIONS

## COMMISSION STATUT DE L'ARBITRE

REUNION DES 17 ET 18 JUIN 2019

**PV N. 5**

### Réunion du 17/06 :

Présents : MM. CACOUT, LAUMONIER, RAFFIER, ZABALETA, PLEINEVERT, EDME.

Excusé : M. MISTOIHI

### Réunion du 18/06 :

Présents : MM. CACOUT, LAUMONIER, RAFFIER, EDME.

Excusés : MM. MISTOIHI, ZABALETA, PLEINEVERT

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute Vienne dans les conditions de délai de 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

### LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU STATUT DE L'ARBITRAGE au 15 JUIN 2019 (application article 48 de ce statut)

#### Club en 1<sup>ère</sup> année d'infraction

**D1**

#### ES BEAUBREUIL

Manque un arbitre

Amende perçue

**D3**

#### FC St YRIEIX la PERCHE

Manque un arbitre

Amende perçue

**US FEUILLARDIERS**

Licence arbitre enregistrée hors délais  
Amende perçue

**US ORADOUR sur GLANE**

Quota de match à assurer non rempli par l'arbitre du club M. GALICHET Thibault  
Amende de 52 euros à percevoir

Rappel : MM. BUGIER Thierry et GOY Jordan licenciés « arbitre » au club ne pourront couvrir celui-ci que lors de la saison 2020/2021

**D4****AS BUJALEUF**

Manque un arbitre  
Amende perçue

**NOUIC-MEZIERES**

Quota de match à assurer non rempli par l'arbitre du club M. REBOUL Johnny  
Amende de 52 euros à percevoir

**AS St JOUVENT**

Quota de match à assurer non rempli par l'arbitre du club M. DAVID Julien  
Amende de 52 euros à percevoir

**Club en 2<sup>ème</sup> année d'infraction****D3****AUREIL-EYJEAUX**

Licence arbitre enregistrée hors délai  
Amende perçue

En application des dispositions de l'article 47.5 du Statut de l'Arbitrage « lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions sportives et financières reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison »

**SUSSAC**

Manque un arbitre  
Amende perçue

**D4****FC CIEUX-VAULRY**

Manque un arbitre  
Amende perçue

En application des dispositions de l'article 47.5 du Statut de l'Arbitrage « lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions sportives et financières reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison »

**La MEYZE**

Manque un arbitre  
Amende perçue

**LA JOYEUSE BUSSIÈRE POITEVINE**

Manque un arbitre  
Amende perçue

**US St MATHIEU**

Manque un arbitre  
Amende perçue



**Club en 3<sup>ème</sup> année d'infraction**

**D4**

**MOISSANNES**

Manque un arbitre  
Amende perçue

**Club en 4<sup>ème</sup> année d'infraction**

**D4**

**CS PEYRILHAC**

Manque un arbitre  
Amende perçue

**Clubs de D5 : Clubs non soumis aux sanctions sportives et financières**

**Club en 1<sup>ère</sup> année d'infraction**

**Le THEIL les BILLANGES**

Manque un arbitre

**Club en 2<sup>ème</sup> année d'infraction**

**FC St MAURICE les BROUSSES**

Manque un arbitre

**AM.S CHAMPNETERY**

Manque un arbitre

**US La PORCHERIE**

Manque un arbitre

**RAPPEL REGLEMENTAIRE (application article 47 du Statut de l'Arbitrage)**

La commission vous rappelle qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

- club en 3<sup>ème</sup> année et plus d'infraction : interdiction d'accéder à la division supérieure dès le début de la saison 2019/2020 et six joueurs mutés en moins pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour toute la saison 2019/2020
- club en 2<sup>ème</sup> année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour toute la saison 2019/2020
- club en 1<sup>ère</sup> année d'infraction : deux joueurs mutés en moins pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour toute la saison 2019/2020

**Clubs pouvant bénéficier d'un (ou de deux) muté(s) supplémentaire(s) en application de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage**

**D1**

**US Solignac** : 1 muté supplémentaire

**Foot Sud 87** : 1 muté supplémentaire

**D2**

**AS Nexon** : 1 muté supplémentaire

**ASPTT Limoges** : 1 muté supplémentaire

**FCCO** : 1 muté supplémentaire

**OC Rochechouart** : 1 muté supplémentaire

**US La Roche l'Abeille** : 1 muté supplémentaire

**US Le Dorat** : 1 muté supplémentaire

**USA Condat** : 2 mutés supplémentaires

**D3**

**USA Compreignac** : 1 muté supplémentaire

**ES La Croisille-Linards** : 1 muté supplémentaire

**Président de commission**  
**CACOUT Jean-Michel**

**Le secrétaire**  
**Jean-Marc RAFFIER**



## PARTENAIRES DU DISTRICT







# ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE REPORT DE LA DATE LIMITE D'ENGAGEMENT 2019-2020



La F.F.F. vient de décider de prolonger **la date limite d'engagement en Coupe de France jusqu'au 03/07/2019.**

## RAPPEL :

Les clubs engagés lors de la saison 2018/2019 ont été pré-engagés automatiquement pour la saison prochaine. Si vous souhaitez participer à cette épreuve, vous devez impérativement valider votre engagement. A vous de jouer !

## Engager son équipe dans « Footclubs », comment faire ?

- Placez-vous dans la **saison 2019/2020** (choix de la saison sous le logo « Footclubs »)
- Allez dans le menu Compétitions -> Engagements
- Sur la ligne correspondant à la Coupe de France, renseignez le champ "Avis club" en choisissant "Accord" (ou "Refus" si vous ne souhaitez pas engager votre équipe)
- Enregistrez votre choix en cliquant sur le bouton "Valider".

Si la compétition n'apparaît pas, c'est que vous n'y avez pas participé la saison passée. Dans ce cas-là, cliquez sur le bouton « engager une équipe » - choisir centre de gestion « FFF » - cocher à gauche en face de la coupe choisie.

Merci de saisir le terrain défini pour cette compétition en précisant si vous possédez un éclairage classé - puis **validez** l'engagement.

**La clôture des engagements sera effectuée le 15 juin 2019.**

Le montant de l'engagement est de **52 euros** (débités sur le compte du club).

**Merci de noter que les ententes ne sont pas autorisées en Coupe de France.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Philippe MOUTHAUD à la LFNA.